

COMMUNE D'EPAGNY METZ-TESSY

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

***Le Conseil Municipal se réunira
dans la salle consulaire de la Mairie siège
sise 143 rue de la République
à EPAGNY METZ-TESSY,***

Le mardi 28 avril 2026 à 18h30

Affiché le 22 avril 2026

ORDRE DU JOUR

- ☉ Arrêt et adoption du Procès-Verbal de la séance du 31 mars 2026.
- 1. CFU 2025 Budget Principal - Retrait de la délibération n° 2026/12 du 24 février 2026 et approbation du CFU 2025 définitif.
- 2. Budget Principal - Confirmation de l'affectation du résultat 2025.
- 3. CFU 2025 ZAC Village - Retrait de la délibération n° 2026/15 du 24 février 2026 et approbation du CFU 2025 définitif.
- 4. Budget Principal - Budget supplémentaire 2026.
- 5. Affectation en non-valeur en créances éteintes de recettes irrécouvrables sur l'année 2026 et les exercices antérieurs.
- 6. Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).
- 7. Constitution de la Commission de Concession.
- 8. Attribution des lots de l'opération de travaux de construction d'une structure petite enfance et de 29 logements.
- 9. Raccordement électrique du programme immobilier VIRTUOZ : signature d'une convention de servitude de passage en souterrain du réseau électrique sur les parcelles communales cadastrées AH n° 289 et 171.
- 10. Signature de la convention de participation financière relative à la déviation d'un linéaire du sentier PDIPR traversant le Marais de Tassy.

- 11.** Attribution d'une aide financière aux particuliers pour la destruction des nids de frelons asiatiques.
- 12.** Programmation culturelle - instauration d'un tarif adhérent pour les détenteurs de la carte LCE.
- 13.** Désignation d'un délégué à la Société Intercommunale des Bus de la Région Annécienne (SIBRA).
- 14.** Désignation de trois représentants au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE).
- 15.** Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration de l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) de l'Ecole Privée "La Pommeraie - Les Sapins".
- 16.** Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux.
- 17.** Adaptation du tableau des emplois.

Points non délibératifs :

- 1.** *Compte rendu de l'utilisation par le Maire des délégations qui lui ont été accordées en application de l'article L 2122-22 du CGCT.*
- 2.** *Questions diverses.*

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Matthieu HENRY-LISSAK.

